

**DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION
CLASSEE****Projet d'implantation d'une centrale d'enrobage à chaud
mobile****EIFFAGE GC INFRA LINEAIRES***Version 1 – Avril 2024*

sur la commune de Ussel (19)

**Étape 7 :
AUTRES PIÈCES****Pièce jointe n°12 : Usage futur pour la mise à
l'arrêt définitif de l'installation**

Avis du propriétaire : La demande d'avis a été transmise au propriétaire du terrain actuel (cf. pièce jointe). L'avis du propriétaire sera transmis dès sa réception, ou réputé émis en l'absence de réponse sous 45 jours.

Avis du maire : La demande d'avis a été transmise à la mairie d'Ussel (cf. pièce jointe). L'avis du maire sera transmis dès sa réception, ou réputé émis en l'absence de réponse sous 45 jours.

La procédure en cas de cessation d'activité d'une ICPE soumise à enregistrement est définie aux articles R.512-46-25 à R.512-46-29 du Code de l'Environnement. En cas de mise à l'arrêt définitif du site, l'exploitant devra le notifier au Préfet au minimum trois mois avant celui-ci. La remise en état du site après arrêt d'exploitation éventuel consisterait en : évacuation/élimination de toutes matières dangereuses ou susceptibles de se dégrader (déchets, etc.), suppression des risques d'incendie et d'explosion, coupure des fluides (électricité, eau), condamnation des accès au site, dépollution du sol et des eaux souterraines éventuellement pollués, surveillance des effets de l'installation sur son environnement. Le site sera remis dans un état comparable à celui de la période précédant l'exploitation de l'installation mise à l'arrêt.

M. Eric CLAUDEL
Réseau ASF
DMOE/Direction opérationnelle de
l'infrastructure Est
337 chemin de la Sauvageonne
BP40200
84107 Orange cedex

Vélizy, le 25/03/2024

Courrier en RAR n° 1A 192 873 02216 5

Objet : Avis sur remise en état du site en cas d'arrêt définitif

Projet d'implantation d'une centrale d'enrobage à chaud mobile sur une parcelle ASF, de la commune d'Ussel (19)

Madame, Monsieur,

Nous allons déposer un dossier de demande d'enregistrement d'une centrale temporaire d'enrobage à chaud mobile soumise à enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, située au Sud-Ouest de la commune d'USSEL (19), à proximité de l'autoroute A89, sur une parcelle appartenant à ASF.

Dans le cadre de l'instruction de notre dossier, et ce en référence au Code de l'Environnement, nous sollicitons votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Notre proposition sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif est que le terrain soit laissé dans un état comparable à celui de la période précédant l'exploitation de l'installation mise à l'arrêt.

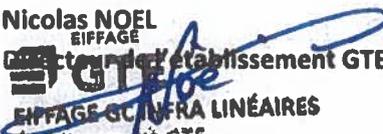
Dans le cadre d'une cessation d'activités, les mesures proposées porteront notamment sur :

- Le tri et conditionnement de tous les déchets résiduels et évacuation en filières de traitement autorisées, nettoyage de la totalité du site (bâtiments et extérieurs),
- Les interdictions ou limitations d'accès au site (maintien de la clôture ; mise en place d'un gardiennage le cas échéant, ...) pour assurer la sécurisation des lieux,
- Le nettoyage du dispositif de gestion des eaux pluviales,
- Le maintien en l'état de fonctionner des utilités (alimentation électrique, ...) après consignation des équipements non concernés par la sécurité du site, en arrêt de sécurité,
- La dépollution du sol et des eaux souterraines éventuellement pollués.

Dans un délai de trois mois avant l'éventuelle cessation effective d'activités, nous réaliserons un « mémoire de cessation d'activités » adressé au Préfet, à la mairie d'Ussel, et à la DREAL qui fera le point précis sur les actions engagées pour assurer la sécurité environnementale du site.

Conformément aux articles R.512-46-25 et suivants du Code de l'Environnement, je vous demande de bien vouloir me faire part de votre avis dans un délai de quarante-cinq jours à compter de la réception de ce présent courrier, auquel cas votre avis sera réputé émis d'office.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Nicolas NOEL
EIFFAGE

Etablissement GTE
EIFFAGE GC INFRA LINÉAIRES
Etablissement GTE
Eiffage GC Infra Linéaires Europe
Siège social : 3-7 place de l'Europe, VILLACOUBLAY
BOULEVARD DES VERSAILLES 317 803 443
SIRET : 317 803 443 00365

LETTRE RECOMMANDÉE

LA POSTE

LE TRI FACILE PAPIER

EXPÉDITEUR

00AG1 ASF

CIFACE CC Infra Lineaires

3/7 Place de l'Europe

78140 Velizy-Villacoublay

2025 10. 11. 23

SRR2 V4-HU2 KR2 G03520 P17 - 03/23

Numéro de l'envoi: **1A 192 873 0216 5**

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Conserviez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
 Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr.

LA POSTE

SRR2 V4-HU2 SL G03520 P17 - 03/23

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR: **AR 1A 192 873 0216 5**

00AG1 ASF

CIFACE CC Infra Lineaires

3/7 Place de l'Europe

78140 Velizy-Villacoublay

Renvoyer à

LA POSTE

SRR2 V4-HU2 SL G03520 P17 - 03/23

En provenance de :

~~Eric Claude Bureau ASF
 Dipe/Drechin Gratiation de
 l'infrastructure
 391 chemin de la Surveillence Biqu
 34107 Orange Cedex~~

Présente / Avisé le: 29/03/2024

Distribué le: 29/03/2024

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre :

*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

LA POSTE

SRR2 V4-HU2 SL G03520 P17 - 03/23

En provenance de :

~~Eric Claude Bureau ASF
 Dipe/Drechin Gratiation de
 l'infrastructure
 391 chemin de la Surveillence Biqu
 34107 Orange Cedex~~

Présente / Avisé le: 29/03/2024

Distribué le: 29/03/2024

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre :

*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

LA POSTE

SRR2 V4-HU2 SL G03520 P17 - 03/23

En provenance de :

~~Eric Claude Bureau ASF
 Dipe/Drechin Gratiation de
 l'infrastructure
 391 chemin de la Surveillence Biqu
 34107 Orange Cedex~~

Présente / Avisé le: 29/03/2024

Distribué le: 29/03/2024

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre :

*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

LA POSTE

SRR2 V4-HU2 SL G03520 P17 - 03/23

En provenance de :

~~Eric Claude Bureau ASF
 Dipe/Drechin Gratiation de
 l'infrastructure
 391 chemin de la Surveillence Biqu
 34107 Orange Cedex~~

Présente / Avisé le: 29/03/2024

Distribué le: 29/03/2024

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre :

*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

LA POSTE

SRR2 V4-HU2 SL G03520 P17 - 03/23

En provenance de :

~~Eric Claude Bureau ASF
 Dipe/Drechin Gratiation de
 l'infrastructure
 391 chemin de la Surveillence Biqu
 34107 Orange Cedex~~

Présente / Avisé le: 29/03/2024

Distribué le: 29/03/2024

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre :

*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

LA POSTE

SRR2 V4-HU2 SL G03520 P17 - 03/23

En provenance de :

~~Eric Claude Bureau ASF
 Dipe/Drechin Gratiation de
 l'infrastructure
 391 chemin de la Surveillence Biqu
 34107 Orange Cedex~~

Présente / Avisé le: 29/03/2024

Distribué le: 29/03/2024

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre :

*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

LA POSTE

SRR2 V4-HU2 SL G03520 P17 - 03/23

En provenance de :

~~Eric Claude Bureau ASF
 Dipe/Drechin Gratiation de
 l'infrastructure
 391 chemin de la Surveillence Biqu
 34107 Orange Cedex~~

Présente / Avisé le: 29/03/2024

Distribué le: 29/03/2024

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre :

*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

A l'attention de M. Le Maire
Mairie de Ussel
26 avenue Marmontel
19 208 USSEL Cedex

Vélizy, le 25/03/2024

Courrier en RAR n° 1A 192 873 0215 8

Objet : Avis sur remise en état du site en cas d'arrêt définitif

Projet d'implantation d'une centrale d'enrobage à chaud mobile sur une parcelle ASF, de la commune d'Ussel (19)

Monsieur Le Maire,

Nous allons déposer un dossier de demande d'enregistrement d'une centrale temporaire d'enrobage à chaud mobile soumise à enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, située au Sud-Ouest de la commune d'USSEL (19), à proximité de l'autoroute A89, sur une parcelle appartenant à ASF.

Dans le cadre de l'instruction de notre dossier, et ce en référence au Code de l'Environnement, nous sollicitons votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Notre proposition sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif est que le terrain soit laissé dans un état comparable à celui de la période précédant l'exploitation de l'installation mise à l'arrêt.

Dans le cadre d'une cessation d'activités, les mesures proposées porteront notamment sur :

- Le tri et conditionnement de tous les déchets résiduels et évacuation en filières de traitement autorisées, nettoyage de la totalité du site (bâtiments et extérieurs),
- Les interdictions ou limitations d'accès au site (maintien de la clôture ; mise en place d'un gardiennage le cas échéant, ...) pour assurer la sécurisation des lieux,
- Le nettoyage du dispositif de gestion des eaux pluviales,
- Le maintien en l'état de fonctionner des utilités (alimentation électrique, ...) après consignation des équipements non concernés par la sécurité du site, en arrêt de sécurité,
- La dépollution du sol et des eaux souterraines éventuellement pollués.

Dans un délai de trois mois avant l'éventuelle cessation effective d'activités, nous réaliserons un « mémoire de cessation d'activités » adressé au Préfet, à la mairie d'Ussel, et à la DREAL qui fera le point précis sur les actions engagées pour assurer la sécurité environnementale du site.

Conformément aux articles R.512-46-25 et suivants du Code de l'Environnement, je vous demande de bien vouloir me faire part de votre avis dans un délai de quarante-cinq jours à compter de la réception de ce présent courrier, auquel cas votre avis sera réputé émis d'office.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Nicolas NOEL
Directeur de l'établissement GTE



EIFFAGE GC
Etablissement GTE

3-7 place de l'Europe
78140 Vélizy-Villacoublay
Siège social : 3-7 place de l'Europe - 78140 VÉLIZY-VILLACOUBLAY
T. +33 (0)1 34 65 89 89 - F. +33 (0)1 34 65 85 90
SAS au capital de 1 802 880 € - RCS VERSAILLES 517 803 443
SIRET : 517 803 443 00363

